



## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>La Garderie des Petits Pêcheurs Inc.</b>	Date d'inspection <b>Le 14 janvier 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>Garderie des Petits Pêcheurs</b>	Numéro de permis <b>2019506</b>	
Adresse <b>2474 chemin Acadie Cap-Pelé NB E4N 1C9</b>	Numéro de téléphone <b>(506) 332-3222</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative à temps plein</b>	Nombre maximal d'enfants <b>60</b>	Âges des enfants <b>NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Celina Boudreau Chiasson</b>	Titre du poste <b>Mentor en assurance de la qualité</b>	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	02 mars 2026	
Commentaires: Un plan écrit démontrant comment cette exigence sera respectée a été soumis au département le 18 mars 2025. La Mentore en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'administratrice qui a confirmé que ce plan est toujours à jour.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	23 janv. 2026	14 janv. 2026
Commentaires: Durant la visite, la Mentore en Assurance de la Qualité observe, dans un dossier d'enfant sur les douze vérifié, la preuve d'immunisation ou d'exemption de l'enfant est manquante. L'exploitant doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption. Durant la visite, l'administratrice a reçu une copie de la fiche d'immunisation et a immédiatement ajouté une copie dans le dossier de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			
30(1) La garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est pourvue d'une aire de jeu intérieure dont la superficie minimale est de 3,25 m <sup>2</sup> pour chaque enfant qui y est bénéficiaire de services.	30(1)	14 janv. 2026	14 janv. 2026
Commentaires: Durant la visite, la Mentore en Assurance de la Qualité observe 10 enfants présents dans un local qui mesure pour un maximum de 8 enfants. L'exploitant doit s'assurer que l'aire de jeu intérieure est d'une superficie minimale de 3,25 m <sup>2</sup> pour chaque enfant. Un membre du personnel a retourné dans un autre local avec 5 enfants. Une discussion a eu lieu avec l'administratrice concernant les activités spéciales, telles que l'observation d'un film, les membres du personnel doivent s'assurer que les capacités de local sont respectées en tout temps. La lacune est maintenant conforme.			

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
47(1) L'exploitant d'un établissement agréé y refuse l'admission de l'enfant dans le cas où n'a pas été fournie une preuve suffisante de l'immunisation qu'exigent la Loi sur la santé publique ou ses règlements.	47(1)	23 janv. 2026	14 janv. 2026
Commentaires: Durant la visite, la Mentore en Assurance de la Qualité observe, dans un dossier d'enfant sur les douze vérifié, la preuve d'immunisation ou d'exemption de l'enfant est manquante. L'exploitant doit s'assurer que chaque dossier d'enfant renferme une preuve d'immunisation de l'enfant ou d'une exemption avant l'admission de l'enfant. Durant la visite, l'administratrice a reçu une copie de la fiche d'immunisation de l'enfant. La lacune est maintenant conforme.			

#### Commentaires généraux

La Mentore en Assurance de la Qualité et la gestionnaire est sur les lieux afin d'effectuer une inspection de surveillance.

La Mentore en Assurance de la Qualité et la gestionnaire est présente en avant-midi durant les jeux intérieurs, le lavage des mains, la collation, la transition vers l'extérieur ainsi que durant les jeux extérieurs. Les enfants participent activement à diverses activités telles qu'une causerie, du coloriage, du découpage et l'observation d'un film sur les pingouins.

Les éléments suivants ont été vérifiés :

- Le ratio et le nombre maximal d'enfants
- Affiché dans un endroit bien en vue dans l'établissement
- Les dossiers des enfants
- Les dossiers d'incidents
- L'aire de jeu intérieure
- Le matériel et l'équipement de l'aire de jeu intérieure

Les mesures des aires de jeux extérieures ont été prises, ainsi que celles du local #1 et du local #6.

Une discussion avec l'administratrice a eu lieu concernant le choix de la langue lors de l'observation d'un film. La Mentore en Assurance de la Qualité a constaté que les enfants regardaient un film en anglais. L'administratrice a mentionné qu'un rappel sera effectué auprès des membres du personnel afin que les films soient visionnés dans la langue du curriculum utilisé par l'établissement, soit le français.

Durant la visite, le ratio est respecté.

original signé par Celina Boudreau Chiasson Signature Personnel, Service de garderie éducative	Le 15 janvier 2026 Date
--	----------------------------

original signé par Sophie Walton Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 15 janvier 2026 Date
---	----------------------------

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*